

MOTION RÉFORME DE LA PACES

Les étudiant·e·s en médecine, longtemps oublié par notre syndicat voient aujourd'hui leurs droits être menacés. Nous nous devons aussi d'agir à leurs côtés afin de leur assurer aussi la réussite dans leurs études.

Adoptée dans le cadre du plan Ma Santé 2022, la réforme de la PACES va profondément transformer l'accès aux études de médecine. En effet, la transformation de la PACES en trois voies distinctes va créer de grandes inégalités pour obtenir le concours de médecine. La nouvelle filière majeure PASS (Parcours Accès spécifique Santé) construit des conditions plus drastiques pour accéder en deuxième année de médecine. D'abord, car celle-ci interdit le redoublement et relègue les redoublants dans une autre licence secondaire la LAS (Licence Accès Santé) dans laquelle la médecine ne serait plus l'enseignement majeur. Puis car réussir à obtenir la moyenne lors de sa première année ne garantit toujours pas une place en deuxième année, mais devront passer par un concours supplémentaire en concurrence avec les étudiant·e·s du LAS afin d'espérer intégrer la deuxième année de médecine. Ainsi, pour ces étudiant·e·s-là, les chances d'accès à la seconde année s'amenuisent irrémédiablement grandement. Les seuls qui accéderont à la deuxième année sans passer par un concours seront choisis en fonction d'une moyenne définie par les universités elles-mêmes.

Par conséquent, le gouvernement sous couvert de vouloir offrir une seconde chance aux étudiants ayant échoués en première année de médecine ne fait qu'accentuer la sélection à l'entrée de Médecine et favorise la création d'universités d'élites sélectives à l'entrée.

Cette sélection sera d'autant moins transparente car le numerus clausus disparaît dans cette réforme, au profit d'un numerus apertus, définie par chaque université en concertation avec les Agences régionales de Santé. Or, la politique des ARS ces dernières années se focalise autour des problématiques de restrictions budgétaires détruisant ainsi notre service public hospitalier. La mise en place de la T2A nous l'a déjà largement prouvé. Nous pouvons donc douter que ce nouveau système permette à plus d'étudiants d'intégrer la seconde année de médecine. Bien au contraire, celle-ci pourrait l'aggraver.

Devant cette réforme attaquant les droits des étudiant·e·s en médecine, l'UNEF revendique

- Le nouveau numerus apertus dans chaque université soit supérieur à l'ancien numerus clausus;
- Les étudiant·e·s en LAS disposent de la même qualité d'enseignement que les étudiant·e·s en PASS afin de garantir au maximum l'égalité de formation pour le concours en deuxième année.

Nous continuerons à être attentif·ve·s aux discussions tout en restant mobilisé sur le sujet.